L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 21 JANVIER

FEUILLETON.

LES INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE

XI.

ÉCHEC AU ROI, ÉCHEC A LA REINE, ÉCHEC A LA POLICE.

L'un de ces deux joueurs si absorbés par leur partie d'échecs, était le docteur Martel, l'autre le colonel Martial Renaud.

La porte s'ouvrit doucement.

Plusieurs personnes parurent sur le seuil.

—Échec au roi! fit le colonel. Tenez-vous bien, docteur!

—C'est bon, c'est bon, vous ne me materez pas encore ce coup ci, mon cher colonel, répondit son adversaire.

Et il avança son fou de deux cases.

—C'est mon fou qui me sauvera, ajouta-t-il en posant devant sa reine. Vous savez bien qu'il n'y a que les fous qui gardent bien les rois.

—Je vais faire donner ma cavalerie.

—On vous attend.

—Je prends votre fou, dit Martial Renaud.

—Eh bien! gardez-le. Je m'en passerai. Je n'ai pas besoin de lui pour arriver.

—A quoi?

—Vous allez voir....

Et le docteur, qui parlait à bâtons rompus, tout en réfléchissant, continua:

—Seulement, je vous l'avoue, vous avez bien fait de rompre le silence obstiné que vous gardiez depuis vingt minutes. J'avais un poids sur la poitrine. Je craignais que vous ne fussiez subitement devenu muet. Cela s'est vu.

—Raillez, raillez tout à votre aise. En attendant je ne vois pas trop comment vous parerez votre échec.

—En vérité!

Et le vieux lutteur, tout en avançant une pièce, se mit à chantonner:

Ah! voilà la casquette, la casquette,
As-tu vu la casquette au père Bugeaud?

—La voilà, s'écria-t-il.

—Quoi donc?

—Échec à la reine!

—Échec à la reine!

—Oui, à votre reine. *Regina, regina*. Tirez-vous de là, beau Gusman.

Le colonel Martial fit un geste de mauvaise humeur.

—Pardon, pardon, s'écria-t-il, comment diantre vous y êtes-vous pris?

—Honnêtement, je pense.

—Je ne dis pas non, mais je ne comprends pas le coup.

—Il est pourtant bien simple. Tenez....

Et le docteur recommença paisiblement le coup demandé.

—Vous avez ma foi raison, dit Martial Renaud, s'accoudant sur la table qui soutenait l'échiquier, il se mit à réfléchir profondément, sans prêter la moindre attention à cinq ou six masques qui venaient d'entrer.

Ces masques, après avoir attendu quelques instants en écoutant la conversation des joueurs, et avoir échangé entre eux plusieurs gestes de désappointement, étaient venus s'asseoir sur le canapé circulaire qui se trouvait près des deux joueurs.

L'un d'entre ces masques était retourné vers la porte et avait renvoyé une dizaine d'invités, également masqués, qui les avaient accompagnés jusqu'au perron du kiosque, en leur disant:

—Voilà bien le nid.

—Et les oiseaux? avait demandé l'un de ceux-ci.

—Dénichés. Ce sera pour plus tard.

—Faut-il rester?

—Non. C'est une affaire manquée pour aujourd'hui.

Puis il était rentré dans le salon.

A peine les masques en question venaient-ils de s'éloigner que huit dominos, dont sept noirs et un bleu, reparurent dans les environs du pavillon.

Tout en se promenant, ils jetaient de temps à autre de rapides regards vers le salon des joueurs d'échecs.

Ceux qui étaient entrés avec les huit Inviolables une fois rendus à la liberté par leur chef, l'avaient perdu de vue, et revenaient pour prêter main forte à leurs amis en cas de besoin.

Mais les deux joueurs d'échecs n'avaient besoin d'aucun secours.

Leur partie les absorbait tellement qu'ils ne s'étaient même pas aperçus que d'autres invités eussent pénétré dans leur sanctuaire.

Le silence aurait duré longtemps.

Mais un nouveau personnage, revêtu d'un manteau vénitien, entra vivement et vint jeter la perturbation dans ce cénacle tranquille.

Ce manteau vénitien avait un nœud de ruban rouge sur son épaule droite.

Il se démasqua.

—Le comte de Warrens! dit un des invités.

—Mille pardons, messieurs, répliqua celui-ci en se jetant sur un fauteuil et en s'éventant avec son mouchoir. Mille pardons! Mais je ne puis plus me tenir sur les jambes. Ouf! je suis harassé, moulu, brisé de fatigue. Voilà cinq heures que je cherche un coin pour prendre un peu de repos. Je le trouverai je au sein de ces intrépides joueurs d'échecs?

—Vous pouvez bien vous reposer tant que vous plaira, grommela le docteur Martel, pourvu que vous ne bavardiez pas trop.

—Merci de la permission, fit le comte en riant. Vous m'accordez la liberté du silence! Oh!

—Eh bien! j'en profiterai. Mais dites-moi où en est votre jeu.

—Je m'y perds rien.

—Docteur! docteur! vous n'êtes pas modeste. Vous devez être en train de vous faire battre.

—Les journaux vous le diront demain, répondit Martel avec un redoublement de mauvaise humeur.

—Là! là! calmez-vous. Vous êtes?...

—Manche à manche. Nous jouons la belle.

—En plaine et vous l'emportez, reprit le comte de plus en plus gai.

—Pan! pan! pan! s'écria le docteur, tout à coup, en avançant une tour.

—Échec, repartit joyeusement Martial Renaud. Vous avez donné dans le piége. L'échec est mat.

—Ma foi, oui, dit le docteur, millions de tonnerres! sacre!

—Il fallait recommencer à jurer comme cela ne m'arrivait bien rarement de le faire, lorsqu'un des masques s'approcha de la table de l'échiquier, examina le coup et dit d'une voix moqueuse, ou l'intention railleuse perçait clairement:

—Ah! ma! c'est bien joué. Il n'y a rien à dire.

—N'est-ce pas? répliqua le comte de Warrens d'un air innocent. Oh! ce sont de rudes joueurs. Je les crois de taille à faire durer trois mois la même partie.

—Ah! comte, je suis bien de votre avis.

—Vraiment! vous m'en voyez heureux.

—Seulement....

—Voyez vous, il y a un *seulement*.

—Seulement, ajouta le masque du même ton moqueur, je crois que cette partie là dure depuis plus de trois mois.

—En vérité?

—Oui, je crois que si l'un de ces messieurs n'était à se donner la peine de nous répondre.

—Mais c'est chose facile.

—La est toute la question.

—Voilà qui se dit en anglais, répondit le comte en souriant. Vous manquez de révérence envers la patrie du grand William, monsieur le notaire.

—Mon cher comte, c'est affaire à vous. Il est impossible de garder son incognito dans vos salons.

—Les employé supérieur ota son loup.

—Sur mon honneur, ajouta-t-il, je viens de perdre une superbe leçon.....

—D'échecs! interrompit vivement de Warrens.

—D'échecs, précisément. Jusqu'à présent, je n'y avait que l'échec au roi, l'échec à la reine; grâce à vous, comte, il y aura l'échec à la police.

—Ce dernier n'existera que dans votre mémoire, fit le comte en saluant gracieusement l'employé supérieur. Personne autre que vous n'en parlera jamais.

—Que voulez-vous dire?

—De vous dire, monsieur, que vous êtes mon hôte et que jamais un de mes hôtes, moi présent, ne sera tourné en ridicule. Vous devez être assez sûr, ajouta-t-il d'un air dégagé, des personnes qui vous accompagnent pour ne pas douter de mon assertion.

—Vous jouez comme un vrai gentilhomme, monsieur le comte.

—On joue comme on peut, monsieur. Mais, vous-même, vous me faites l'effet d'un très beau joueur.

—Oh! je ne suis pas de force à vous tenir tête, répondit-il avec attention, si vous êtes de la force de ces messieurs.

—Pure modestie de votre part. Si vous y mettez de l'acharnement, vous les battriez.

—J'en doute.

—Êtes-vous là depuis le commencement de la fête?

—Non, je ne suis arrivé que quelques instants avant vous. Depuis combien de temps jouez-vous donc, messieurs! demanda le comte de Warrens, mais cette fois il parla aux deux joueurs d'une voix qui réclamait une réponse.

Le docteur leva la tête et regarda la pendule.

—Il y a plus de deux heures et demie.

—Tant que cela?

—Ce n'est pas trop pour faire un *match* de cette force.

—Et c'est pour vous livrer cette rude bataille que vous êtes renfermés ici depuis si longtemps....!

—Le temps ne nous a point paru long.

—Seuls, comme deux hiboux, qui cherchent l'ombre pour se partager.

—Je vous compariez à deux ... Martial en riant, vous pourriez ajouter ... ne retrouverait de nous que ...

—... appendices caudaux, fit le docteur. ... vigoureusement sa reine sur l'échiquier.

—... plateau à la main.

—Voilà mon punch, s'écria Martial Renaud.

—C'est notre punch, c'est moi qui l'ai demandé.

—... prirent chacun un verre de punch.

—... royaux, grommela le docteur en le buvant à petites gorgées, qu'on ... entrait plus la peine de nous l'apporter.

—Pourquoi cela? demanda le comte.

—Parce que voilà plus d'une bonne demi heure que je l'avons demandé.

—Baptiste, vous entendez le reproche du docteur, que cette négligence ne se renouvelle pas; la seconde fois vous ne ferez plus partie de la maison!

—Je ne dis pas cela pour faire de la peine à ce garçon, dit le docteur.

—Allez, Baptiste, continua le comte.

—Le domestique s'inclina respectueusement et sortit.

La partie se termina enfin.

Martial Renaud venait de faire échec et mat au docteur Martel, qui sacrait de son mieux.

C'était le signal du départ.

Les masques et dominos, se levèrent et se répandirent dans le jardin d'hiver.

Mais au moment où le comte de Warrens allait suivre ses invités, le secrétaire du préfet qui était demeuré immobile, s'avança vi..., lui prit le bras ..., sous le sien, et l'entraînant amicalement dans l'embrasure d'une fenêtre:

—Monsieur de Warrens, lui dit-il d'une voix contenue, vous avez de cruels ennemis.

—Je le sais, monsieur, répondit nettement le comte.

—Vous le savez?

—Oui, et depuis longtemps.

—Qui vous l'a dit?

—Personne. Mais j'ai une grande fortune, un arbre généalogique remonte à Robert le Fort, je pourrais, si je voulais, occuper une haute position dans la diplomatie; quand l'occasion s'en présente, je fais le bien. Voilà, vous en conviendrez, continua-t-il avec un sourire empreint de tristesse, voilà plus de motifs qu'il n'en faut pour exciter l'envie, et pour m'attirer la haine de bien des gens.

—Même de ceux à qui vous avez rendu service.

—Surtout de ceux-là.

—Vous êtes dans le vrai, comte, fit le secrétaire avec une gracieuse inclination de tête; mais si vous rencontrez des ingrats qui vous haïssent, on des envieux qui vous jalousent, vous rencontrez aussi des natures loyales qui vous apprécient et des mains ouvertes qui se tendront vers vous.

—Puissiez-vous dire vrai!

—A partir d'aujourd'hui, mon cher comte, dès ce moment, comptez moi, je vous prie, au nombre de vos amis.

—Je vous compterai volontiers au nombre de mes amis, répondit finement le comte de Warrens, mais, mon cher monsieur, je vous en prévien, je ne compte jamais sur mes amis.

—Je vous prouverai un jour ou l'autre que le mot *amitié* n'est pas un mot creux pour moi.

Et le secrétaire tendit sa main au comte.

Le comte la prit.

Cette étreinte chaleureuse était-elle franche, était-elle fausse?

L'avenir répondra.

Toujours est-il que, pour le moment, ces deux hommes, dont l'un conspirait la perte de l'autre il n'y a pas encore une demie heure, se donnait un témoignage d'estime et d'amitié incontestables.

—Vous excuserez, mon cher comte, ajouta le secrétaire du préfet, qui tenait toujours la main de son interlocuteur entre les deux siennes, vous excuserez les maladresses, les procédés blessants dont moi et les miens nous avons usé envers vous, et cela à diverses reprises.

—Je m'en suis à peine aperçu!

—J'étais contraint d'agir ainsi. Des ordres supérieurs me prescrivaient cette rigidité.

—Mais aujourd'hui?..

—Mais, à partir d'aujourd'hui, ma consigne une fois remplie, je devins maître de ma conduite et de mes actes. J'ai acquis cette nuit la certitude évidente que tous les rapports faits contre vous étaient faux.

—Des rapports... politiques?...

—Ne cherchez pas à savoir...

—De simple police?...

—Bon, je rougis de l'erreur de mes agens. Vous ne vous figurez pas les calomnies indignes dont vous avez manqué devenir la victime. Que de conspirateurs, des ennemis du gouvernement se réunissent chez vous, j'en doute, je le nierai au besoin, sans en mettre ma main au feu. Mais que vous-même...

—Moi, conspirer! Eh! mon Dieu, contre qui, et pourquoi faire! Dans quel intérêt?

—Ne vous défendez pas; c'est inutile. Seulement, si quelque jour, pour quelque raison que ce soit, vous avez besoin d'un défenseur, d'un allié, appelez-moi, je ne vous ferai pas faute.

—Merci, monsieur, je ne ferai jamais fi de l'estime d'un homme tel que vous.

Après s'être serré une dernière fois la main, le comte de Warrens et le secrétaire du préfet rentrèrent dans les salons du bal.

C'était l'heure du souper.

Les danses avaient cessé.

Toutes les dames assises autour de trois ou quatre immenses tables en fer à cheval, formaient d'adorables corbeilles de fleurs et de diamans.

Les hommes attendaient ou servaient celles d'entre elles qui les appelaient.

Le comte, qui venait de jeter un coup d'œil de maître sur toutes les tables, se retournait pour dire à son nouvel ami:

—Vous restez à souper?

Il aperçut le secrétaire faisant un signe à un certain nombre de masques mystérieux, qui disparurent aussitôt comme une troupe de noirs corbeaux.

Ces masques étaient des agens de police secrète du royaume, chargés de prêter main-forte au secrétaire du préfet.

Le comte renouvela son invitation. Le secrétaire accepta.

—Mais, ajouta-t-il, si je soupe chez vous cette nuit, vous dinerez chez moi ce soir, pour cimenter notre nouvelle amitié.

—Soit, répondit en souriant le comte de Warrens, mais je viendrai seul.

Ce fut là sa seul vengeance.

A continuer.

A Louer,

UNE petite maison de 4 appartements avec cuisine de 3 chambres, cuves, etc., située rue St-Pierre, No. 2?8, entre Claiborne et Derbigny. Possession immédiate.—Cette propriété sera louée à un prix modéré à un bon locataire. S'adresser à L. BARNETT, No. 21, rue du Camp.
15 janv—5f

A Louer,

Une jolie MAISON de résidence, à étage, avec dépendances, grande citerne, jardin et cour carrelée, contenant quatre pièces au rez-de-chaussée et autant au premier étage, située rue Dumaine, No 439, entre Touti et Rocheblave. S'adresser à NARCISSE FRÉCHOU, No 270, rue ... 28déc ou au marché à la viande du Second District.

A LOUER.

Une magnifique maison à trois étages, située rue de l'Esplanade, côté nord, entre les rues de Chartres et Royale, ayant verandah aux trois étages, belle cour pavée en pierres plates, water-works, gaz, cuve, &c. Pour les conditions s'adresser au magasin de bijouterie de M. Rivera, encoignure Royale et St-Pierre. 27 déc—1m

Propriété à Louer.

SITUÉE rive droite du Mississippi, et en face de Carrolton, bien adaptée pour le jardinage, étant à proximité de la Nouvelle-Orléans.—Elle appartient à Mme Vve Edmond Fazende—ayant deux arpents de face sur quatre-vingts de profondeur, avec maison de maître, cuisine, remise, écurie et cabane pour travailleurs.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux ou à E. V. WILTZ, chez G. W. Bancker & Co., 8 janv—1m Nos 11 & 13 rue des Magasins

Carreaux Ridge. DALLES. Carreaux Ridge. DALLES.

BRIQUES A FEU. BRIQUES A FEU.

UNE petite consignation en débarquement de navire et à vendre à bas prix, par HENRY KNOX & CO.
8 jan—10f

$100 de récompense.

Volé dans la nuit du 25 au 26 décembre, sur l'habitation du soussigné, deux beaux et forts mulets avec leurs brides.

L'un extrêmement noir, gros et robuste, avec une cicatrice en dehors et à travers du jarret droit. L'autre noir aussi, museau brun orange, élégant, et ayant l'apparence d'un cheval, castré d'un seul côté avec une cicatrice sur l'encolure à la naissance du garrot. Une récompense de 25 piastres pour chaque mulet sera donnée à celui qui les ramènera sur l'habitation ou à l'écurie de M. R. Loruo, à Alger, et cinquante piastres en plus à celui qui procurera la conviction des voleurs.
27 déc—1m AD. RINCK, Paroisse d'Orléans, rive droite.

A LOUER

A un prix modéré, la magnifique vacherie, pouvant contenir 38 vaches, avec toutes les dépendances nécessaires, attenant à la station Burthe, Jefferson, et ayant tous les avantages nécessaires pour un point d'économie, tel que le patronage, les licences, etc. S'adresser sur les lieux à J. J. Gutierrez ou au café de Baptiste Matharan, près du marché Dryades. 1er déc

Mme THIERRY,

Encoignure Bayou et Derbigny,

Prévient les amateurs qui voudraient donner aux dames artistes un témoignage de leur estime et de leur admiration, qu'ils pourront se procurer pour les Foyers de l'Opéra de jolis et riches Bouquets. Les personnes qui voudront se présenter seront... Les ordres seront reçus aux maisons Kuntz & Co, encoignure Canal et Carondelet, et chez Mme Dupuy, rue Royale, 67. 2Doct—3m

GRAINES DE JARDINAGE.

Graines de jardinage de Landreth—Récolte de 1867—H. Hafner a reçu... assortiment complet de graines de la ... de la maison D. Landreth & Son, à Philadelphie.

Un beau lot d'oignons. Un choix de graines de fleurs.

Les marchands de la campagne peuvent se pourvoir chez lui de graines pour douzaines, contenant ou millions de papiers.

H. HAFNER, Rue St-Charles, No 105, 24déc—3m en face du Théatre St-Charles

L. CRESSON,

PEINTRE,

163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

Tapis aux prix coûtants.

ELKIN & Co.,

No 3.........Rue Carondelet.........No 3.

La maison étant avancée, ils offrent tout leur stock de TAPIS VELOURS ANGLAIS, TAPIS DE BRUXELLES, TAPIS A 3 PLIS ET INGRAIN.

Aux prix coûtants. 28 déc—1me

NATTES ET TAPIS.

100 pièces nattes, 100 rugs.

A vendre au plus bas prix du marché avec un assortiment de marchandises sèches. Par DÉSIRÉ BLANCHARD, 20 déc—1m Enc. Toulouse et Dauphine.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & CO.,

Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.

NATTES—500 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à raies, &c.

CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

O. B. GRAHAM & Co.,

139.......RUE GRAVIER.......139

Entre les rues Camp et St-Charles.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à calecons, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, ginga fil, toile Plaster's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, Hacca Long, linons imprimés, linons imprimés, dames en pièces, draps, nappes et serviettes, diapres, Huckaback, écru et gris blanc, coutils, Ducks, Hollands, Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, gingas Union et coton, ginghams, ... mouchoirs Madras, coton en bobines de chanvre, etc. 19 jan—1an

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 29, Cercle Tivoli, ou chez ... DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

Restaurant de l'Indépendance.

AVIS AU PUBLIC.

A partir du 1er janvier 1868, Pour $ 6 00 par semaine, 2 bons repas par jour—au No 243 Vieille Levée.

Déjeuners à 10 heures et à midi, Dîners à 4 heures et 5 heures.

VIN A CHAQUE REPAS.

M. Charles Lévy, propriétaire de cet établissement fera tous ses efforts pour contenter les personnes qui voudront bien prendre pension chez lui. 31 déc—1mo

AUGUSTE BROUÉ

CAMPEMENT-RESTAURAT.

Le soussigné ouvrira le 2 Janvier au No 291, rue de Chartres, entre Dumaine et Saint-Philippe, un RESTAURANT qu'il dirigera comme celui qu'il a déjà tenu. AUGUSTE BROUÉ. 1er janv—1m

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire,

No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON en premier étage pour nocès chaque de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché aura pourra fournir de mieux, ainsi que des vins, ... de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 27janv—1 an

---

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI ....} Directeurs.

Mardi, 21 Janvier 1868, Première représentation de

Les Dragons de Villars,

Opéra en 3 actes de Maillard.

Chanté par Mme Audibert, M. Damiani, M. Lecha-valier, M. Theler, M. Goujon, Mme Gravier.

On commencera à 7½ heures.

JEUDI, 23 JANVIER. LES HUGUENOTS.
SAMEDI, 25—LA BELLE HELENE.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles...Nlle-Orléans.

SPALDING ET BIDWELL.................Directeurs.
A. H. DAVENPORT..........................Régisseur.

Spectacle tous les soirs.

DEUX REPRÉSENTATIONS LE SAMEDI ET GRANDE REPRÉSENTATION LE DIMANCHE.

Le seul Théâtre du Sud qui soit rechauffé par le "Hot Water Chambers" de Raymond.

Les dames et les enfants pourront y venir par les jours les plus froids, assister aux RÉUNIONS DE FAMILLES, et s'y trouver tout aussi à l'aise que dans LEURS SALONS.

SAMEDI SOIR, La Convention noire et anne pièce comique de M. E. Durivage, comedien et dramaturge.

GRANDE VARIÉTÉS. 11 jan

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus: on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, ou sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts. 14 nov

Salle de la Compagnie Allemande,

Au coin du Passage de a Bourse et de la rue Bienville.

CETTE grande et belle salle se loue pour bals, mariages, &c., avec conditions les plus raisonnables. Pour plus de renseignements s'adresser à FERDINAND MARKS. 12nov—3fps—3m Rue du Camp, No 47

LIQUIDATION. LIQUIDATION.

JOUETS. JOUETS. JOUETS. ET ARTICLES DE FANTAISIE.

PROSPER REBER,

22.........Rue de Chartres.........22

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'il vendra tout son stock à très bas prix; se composant de:

Garnitures de toilettes, garnitures de cheminées, garnitures de lavabos, vases, statuettes, caves à liqueurs, pendules françaises, peignes en écaille et ivoire, broches et boucles d'oreilles en jais, pipes en écume de mer, boites à ouvrage, pupitres, tableaux, boites à musique, orgues, violons, guitares, accordéons, paniers, voitures pour enfants, feux d'artifices, galons or et argent pour régalias, &c &c.

Poupées de toutes qualités, et un grand assortiment de jouets, en gros et en détail.

Les marchands de la campagne et ceux de la ville sont invités à venir examiner mon stock avant d'acheter ailleurs. PROSPER REBER.
2 nov—3m 22 Rue de Chartres entre Canal et Douane

Avis aux Contribuables.

LES personnes qui doivent à l'État de la Louisiane les taxes de 1867 et les licences de 1868, sont prévenues que le soussigné est prêt à les recevoir, à son bureau, No 9 de la rue de l'Esplanade. M. O. TRACY, Percepteur des taxes d'Etat du 3me District. 12 janv—15f—3tps

Avis

AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.

TOUTES les personnes qui doivent à l'État de la Louisiane la taxe de 1867 et la licence de 1868, sont prévenues que la taxe et la licence pourront être payées au bureau du soussigné, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. L. E. LEMARIÉ, Collecteur de Taxes du Deuxième District. Bureau: Encoignure Chartres et St-Pierre, Maison de Cour. 10 jan—1M

"Carondelet Canal and Navigation Company."

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1867.

L'ÉLECTION annuelle de neuf Directeurs pour l'administration de cette Compagnie, pendant un an à dater du 11 février prochain, aura lieu lundi, le 20 janvier 1868, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., à leur bureau, au No 16, rue Carondelet. E. BOUNY, secrétaire. 20 déc—1m 1ps

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1868.

UNE élection de sept directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu au local de la banque, le LUNDI, 3 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. J. L. DELERY, Caissier. 3 janv—2f p s

BANQUE DES MARCHANDS.

Nlle-Orléans, 16 janvier 1868.

LE 13 du courant, à l'élection annuelle des actionnaires, ont été élus Directeurs pour l'année—

R. L. F. REYNES,
THOMAS SLOO,
J. P. GENERES,
ALFRED KEARNY,
JOHN WILLIAMS.

Et aujourd'hui, à une élection des Directeurs, M. F. L. Reynes a été élu Président et M. F. H. Hatch, Caissier.
17 janv—15f F. H. HATCH, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 16 janvier 1868.

A une élection qui a eu lieu à ce bureau, lundi, 6 janvier courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante:

J. M. LAPEYRE, Ar. MILTENBERGER,
W. BOGART, JOHN WATT,
PABLO GELPI, F. A. LULING,
E. A. BRADFORD.

Et, à une réunion des Directeurs pour l'organisation, M. J. M. Lapeyre a été élu Président à l'unanimité, M. George Pandely, Surintendant général et M. Wm. J. Carter, Secrétaire. 17jan—6f

Banque du Canal de la Nlle-Orléans

Nlle-Orléans, 6 janvier 1868.

LE 9 du mois dernier, à une élection, par les actionnaires de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année—

Geo. Jonas, J. D. McCord,
J. H. Stauffer, C. T. Buddecke,
G. W. Babcock, B. B. Hart,
C. Schneider.

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Geo. Jonas a été élu président à l'unanimité. CH. JUMONVILLE, Caissier. 7 jan—15f

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, le 9 janvier 1868.

L'ÉLECTION annuelle de trois directeurs de cette institution aura lieu à la maison de Banque le lundi 3 février 1868 de 10 heures à 2 heures de l'après midi. H. L. PEIRE, Caissier. 2 janv—2 f. p. s.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 7 janvier 1868.

UNE élection annuelle de neuf Directeurs de cette Banque sera tenue à la maison de Banque, Lundi, le 20 courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. 8 janv—au 21 GEO. A FRERET, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

30 DECEMBRE 1867.

AUJOURD'HUI, une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action lequel dividende provient des bénéfices des six derniers mois et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, à partir du 20 janvier 1868, au bureau de la compagnie. WM. S. BROWN, Trésorier. 31décim

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET, pour St Louis, Louisville, Columbus et Caire.

Département du transport.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les points indiqués ci-dessus.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix trop élevé seront promptement réglées aux lieux de livraison. Pour plus de détails, s'adresser au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS, surintendant général,
JAMES YONGE, agent général pour le fret.
3 janv—1m

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest,

RUE DU CANAL, No 69.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1867.

CONFORMÉMENT à la 14e section de la charte de cette Compagnie, une réunion des actionnaires aura lieu, à ce bureau, le LUNDI, 20 janvier 1868, à midi.
21 déc—30 f GEO. W. SQUIRES, Secrétaire.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest,

RUE DU CANAL, No 69.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1867.

CONFORMÉMENT à la 8e section de la charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de dix-huit directeurs pour l'année à partir du 5 février 1868 aura lieu, à ce bureau, le MERCREDI, 22 janvier 1868, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
21 déc—30 f GEO. W. SQUIRES, Secrétaire.

Charbon! Charbon!

A DES PRIX RÉDUITS.

CHARBON de Pittsburg, de la meilleure qualité et trillé, pour les familles livré dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché.

CHARBON de Pittsburg en barges ou en bateaux-livré sur la côte ou dans toutes les parties de la ville.
McCLOSKY, MASON & CO,
12 janv—1m Rue Gravier, No 166.

Charbon, Charbon, Charbon.

Je livre en ce moment, les meilleurs charbons de Pittsburg, Anthracite et Canell, pour les familles—Au plus bas prix du marché.

Les ordres laissés au No 164 de la rue Gravier, au No 39 de la rue Dauphine, ou au débarcadère, en face de l'Hôtel de la Monnaie des États-Unis, seront promptement remplis.

A vendre—Charbon de Pittsburg, par cargaison ou demi cargaison de bateau, ou par barge, livré le long de la côte, au dessus et au dessous de la ville.
JAS. M. PETERSON, Rue Gravier, No 164, 12janv—1m en face l'Hôtel St. Charles.

CONFISERIE.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'il vient de recevoir de France 3,000 livres de fruits crystallisés qu'il vendra au prix de 90 sous la livre. Il a en outre une grande variété de BONBONS, PETITS FOURS, PATISSERIES, GATEAUX, PIECES MONTÉES, etc., qu'il écoulera à très bon marché. Il se charge de repas de noce et de baptême, de banquets, soirées, etc. F. NADEAUD, 24 déc—1m Coin Royale et Orléans.

Déménagement. Déménagement.

LE "NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION" est transférée du No 142 au No 137, rue du CANAL entre Dauphine et Bourgogne. 3 janv—1m

Changement de Domicile.

LE Docteur ORIARD a transféré sa résidence rue de l'Esplanade, No 138, entre Bourgogne et Remparts. 8 jan—1m

Boulangerie de l'Aigle,

Nos 467 et 469 de la rue de Chartres, (Autrefois Moreau) Troisième District.

H. V. GARIDEL,

A été nommé agent de cette Boulangerie. Les familles, les propriétaires d'hôtels, de navires et de bateaux à vapeur y trouveront constamment tout ce qui se rattache en ce genre de commerce. 19 déc—1m

---

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1867:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, y compris les risques non expirés de 1866		$321,590 00
Primes sur les risques de mer	$ 42,002 34	
Primes sur les risques de rivières	107,250 23	
Primes sur les risques d'incendies	172,337 43	
		$321,590 00
En moins: primes remboursées	1,599 90	
En moins; primes sur risques non expirés en 1867	39,851 00	
		41,450 90
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867		$280,139 10
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques de mer	25,960 74	
Sur les risques de rivières	109,836 94	
Sur les risques d'incendies	30,297 46	
	166,095 14	
Réassurances	12,947 33	
Dépenses, taxes, intérêt de scrips, etc., moins escompte et intérêt	38,708 31	
		$217,740 78
Restant		62,398 32
Vingt-cinq pour cent et quinze pour cent remboursés au lieu de scrip		57,391 22
Réserve pour pertes non payées		5,007 10
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
347 bons de la ville de la Nlle Orléans, de $1,000 chaque		347,000 00
35 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chaque		35,000 00
36 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque		18,000 00
68 bons de la Cie. de l'Hôtel St-Charles, de $1,000 chaque		68,000 00
80 bons 5-20 des E. U., de $500		40,000 00
5 actions de la Cie. du Dry Dock Vallette, de $1,000		5,000 00
800 actions de la Banque de la Nlle-Orléans, de $50 chacune, évaluées à $30	24,000 00	
650 actions de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans, de $75 chacune, évaluées à $50 chaque	32,500 00	
845 actions de la Banque du Canal, de $50 chacune, évaluées à $50	42,250 00	
500 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $50, évaluées à $50 chaq.	25,000 00	
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chaque, évaluées à $15 chacune	1,875 00	
100 actions de la Banque des Marchands, de $30 chaque évaluées à $15 chacune	1,500 00	
		$127,125 00
En caisse		51,693 50
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp		50,000 00
Prêts garantis		62,415 00
Effets à recevoir	12,715 59	
En moins: mauvais et douteux	6,514 14	
		6,201 45
Comptes non encore payés et en voie de perception	70,056 62	
En moins: mauvais et douteux	10,211 65	
		59,844 97
Scrips d'autres Compagnies d'assurance		8,444 00
Total de l'actif		$878,724 02

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 14 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS, Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur tous les certificats de scrip non encore payés aux porteurs légaux desdits certificats, à partir du deuxième MARDI de février prochain et il est de plus:

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1858, 1859, 1860 et 1861, sont par les présentes appelées (conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent pour la réduction sur le paiement des dits scrips, lesquels scrips seront livrés pour la réduction sur le paiement des dits scrips, ainsi qu'il est décidé par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président,
Wm M. PERKINS, vice-président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEURS—

E. K. Converse, B. P. Ethell,
Robert Hare, Jos. N. Isenhour,
Jos. Hoy, J. H. Ludwigsen,
Alfred Moulton, J. H. May,
J. M. Allen, Jno. T. Moore,
Jno. C. Rogers, W. M. Perkins.
17 janv—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:		
Sur les risques d'incendie	$329,916 16	
Sur les risques de mer	88,429 41	
Sur les risques de rivières	22,799 81	
Total des primes		$441,205 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,862 00	
Primes remboursées	4,115 41	
		119,977 41
Montant net des primes		$321,228 00
Pertes: Sur les risques d'incendie	$0,760 62	
Sur les risques de mer	61,688 16	
Sur les risques de rivières	19,019 41	
	$140,444 22	
Taxes	11,566 88	
Ré-assurances	6,274 31	
Dépenses, moins le comp d'intérêt	10,186 83	
Intérêts sur scrips	26,368 60	
		$194,072 84
Bénéfices		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir pour primes	$8,734 81	
Billets garantis et billets hypothécaires, etc	219,307 00	
Du pour primes en voie de perception	59,323 91	
Actions de la Compagnie du Gaz de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville, etc	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances	99,138 00	
Cash	83,777 88	
	653,623 01	
Moins: Dépréciation des sus dite	92,850 39	
Montant net		$560,772 65
Moins: Intérêts de scrips, non réclamés	7,639 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	26,568 00	34,207 76
		$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Rochereau, J M. Lapeyre,
G. W. Babcock, A. Schriber,
T. B. Blanchard, John Gauche,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.
12 janv—1m—tlj—1 an

VENTES JUDICIAIRES.

M. CLAUDEL vs. A. LIBERMANN.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,831—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt-un de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Delord et South Market, désigné par le numéro Trois, d'après un plan de Louis H. Pillié, ci-devant voyer, daté du 8 de décembre 1858, et déposé en l'étude d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure (mesure américaine), vingt-quatre pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur une profondeur de soixante-cinq pieds dix pouces sur la ligne du côté de la rue South Market, et soixante-douze pieds quatre pouces sur l'autre ligne à l'opposé et vingt-trois pieds deux pouces de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport du dit notaire Bouny, en date du 15 de février 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 janv—21,30—fév 7,14,21

CORNELIUS BALDWIN vs. JAMES A. MORAN.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 14 476—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt-et-un de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty (autrefois St-Paul) Howard (autrefois Gironde), de la Commune et Gravier, mesurant trente pieds de face à la rue Liberty (autrefois St-Paul), sur cent sept pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par F. Wilkinson, ci-devant député arpenteur général, daté du 6 de décembre 1838 et annexé à un acte au rapport de W. Y. Lewis, alors notaire public en cette ville.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison de résidence et une cuisine à deux étages, en bois. La maison porte le No 68 sur la rue Liberty, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets souscrits par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, datés Nouvelle-Orléans, du 20 d'octobre 1866, l'un de la somme de $112 50 payable à un an de date, et l'autre de la somme de $281 25 payable à deux ans de date, avec 8 0/0 d'intérêt l'an de la date jusqu'à échéance et 8 0/0 d'intérêt l'an de l'échéance jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21janv—21,30;7,14 21fév.

WILLOZ & CAMORS vs AUGUSTUS CONKLIN HERON.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,762—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI vingt-un de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de la Douane, Bienville, Toulouse et Rocheblave, et désignés par les Nos Dix Sept et Dix-Huit, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant architecte, daté du 13 d'avril 1850 et déposé en l'étude de A. C. Ainsworth, ci-devant notaire public en cette ville.

Lesdits terrains mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Bienville sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et bornés derrière par une allée commune de dix pieds de largeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Benjamin Wadsworth, suivant acte au rapport de Chas. Stringer, notaire public en cette ville, en date du 21 août 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 jan—30; fév 7,14 21

WILLIAM B. WOOD vs F. SCHUERMAN.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,854—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-cinq de janvier 1868, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de chaussures et les meubles et effets qui s'y trouvent, situé au No 609, rue des Magasins, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 janv—tlj

JOHN H. TEUNISON vs JAMES J. TARLETON

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,528—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt et un de janvier 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Chestnut et Coliseum ... Piaquemine, désigné par le numéro Deux (2) d'après un plan dressé par W. T. Thompson, député voyer de la ville, daté du 8 d'octobre 1857 et annexé à un acte au rapport d'Edouard Barnett, notaire public en cette ville, en date du ... novembre 1857.

Le dit terrain mesure, conformément au dit plan, Quarante neuf pieds et 5/8 de ligne de face à la dite rue Jackson, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et 5/8 de ligne de profondeur, côté de la rue Philip, et par cent ... la totalité du dit terrain ... Sept ... terrains Six ... Neuf du dit plan.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de D. H. Gedney, suivant acte au rapport de ... Graham, notaire public en cette ville, en date du ... de septembre 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 déc—29 jan 5,14,21

J. ERNEST MATHIEU vs ARCHIBALD BORRON.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,... En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, onze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Galvez, Johnson et du Quartier, et mesurant environ trente pieds de face au Chemin du Bayou, sur une certaine profondeur ... la ligne du côté de la rue Galvez ... de profondeur ... conformément au plan de ... Castaing architecte.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble avec neuf actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession d'Alexandre Bergmann, suivant acte au rapport de A. J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 12 d'avril 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le ... obligation en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantissant les neuf actions du capital, attachées à la propriété désignée ci-dessus suivant les termes de la charte de la dite Banque.—2o Le dit acquéreur assumera le paiement d'un billet garanti par hypothèque sur la dite propriété, daté du ... de la somme de deux cent trente trois piastres trente-trois cents et un tiers ($233 33 1/3) payable le quatorze d'avril 1868, portant intérêt à huit pour cent l'an de sa date jusqu'à échéance et huit pour cent l'an de l'échéance jusqu'à parfait paiement.—3o Le dit acquéreur paiera la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 janv—11 21,28—fév 4, 11

J. E. MATHIEU vs ARCHIBALD BORRON.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,... En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI onze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 23, l'ilet compris entre le Chemin du Bayou, les rues Highland, du Quartier et Galvez, suivant plan dressé par ... Castaing ... et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Le dit terrain étant de forme triangulaire et mesure seize pieds trois pouces de face au Chemin du Bayou, quarante sept pieds huit pouces de face à la rue Galvez, quarante cinq pieds sur une ligne diagonale courant du Chemin du Bayou à la rue Galvez.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de Alexandre Bergmann suivant acte au rapport de A. J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 14 d'avril 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de la somme de cent quatre-vingt trois piastres trente-trois 1/3 de cents ($183 33 1/3), daté du 14 d'Avril 1866 et payable à deux ans de sa date, portant par hypothèque sur la propriété susdite, portant intérêt à compter de la date au taux de six pour cent l'an jusqu'à échéance, et après cette époque au taux de huit pour cent l'an jusqu'à paiement, et la balance comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11janv—11 21,28—4,11fév

THEOPHILE COMMAGERE, agent de X. Lambert, vs. WILLIAM AYRES.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,0?1—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le lundi vingt-sept de janvier 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Toutes les machines, hangars, bois de construction, meubles et effets qui se trouvent sur les lieux, situés Nos 170 et 172 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
15 janv—15 18,21,25,26

PHELPS, PARKE & CO. vs. KENNEDY et McKEOWN.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,769—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, vingt-neuf de janvier 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le contenu de la Forge et de la Boutique de Machines, situées aux Nos 115 et 124 et 126, rue Front Levée, entre celles Girod et Notre-Dame, dans le Premier District de cette ville, consistant en outils de forgeron, machinerie, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
18janv—18, 21,24,26,29

LAFITTE, DUFILHO & Co., agents, vs. ALPHONSE RATELLE.

COUR de la Troisième Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans—No 3,770—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Troisième Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI trente de Janvier 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le contenu d'une Pharmacie, situé à l'angle des rues de l'Esplanade et Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 janv—18,21,24,28,30

A. H. D'HMEZA, vs. BENJAMIN WILLIAM WARNER.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,4?7—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huit de janvier 1868, à 4 heures et demie P. M., à l'angle des rues de la Levée et du Congrès, dans le Troisième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

2 alambics et accessoires.
Pompes, tuyaux, etc.
Un lot de barils vides, etc, etc.
Le tout suivant inventaire déposé à mon bureau pour recours. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bonds ou obligations avec cautions bonnes et solvables portant intérêt depuis le jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs déduiront du prix de leur adjudication et paieront au comptant leur proportion dans les frais du greffier, du shérif, de commission &c., et des annonces, s'élevant en totalité à la somme de $63 00 cts, ou environ.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 janv—21,24,28,28

J. Hernandez vs. C. O. F. Flechier et la Dame Anne Taylor in solido.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,304—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI vingt-neuf de janvier 1868, à 4 heures et demie P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le contenu d'une Epicerie et de la maison occupée par le défendeur et située à l'angle des rues St-Philippe et Claiborne dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17janv—21,24,28,29

J. Hernandez vs. C. O. F. Flechier et la Dame Anne Taylor in solido.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,304—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI vingt-neuf de janvier 1868, à 4 heures et demie P. M., ...

[The above J. Hernandez notice is printed once; see previous.]

VENTES JUDICIAIRES

PAYNE HUNTINGTON & Co, vs EMZY W. PURL

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 19 964—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI cinq de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sise sur l'Ile Raccourci (Raccourci Island) dans la Paroisse West Feliciana, en cet Etat, ayant cinq cent quarante six acres en superficie plus ou moins et connue sous le nom de "Home Place" et sur laquelle propriété la mère du défendeur a autrefois demeuré.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de son père Joseph Purl.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 janv—4 12 21 29—fév 5

PAYNE & HARRISSON vs GEO. W. CAGE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 19,965—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, cinq de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la Paroisse de l'Est Baton Rouge, en cet Etat, ayant quatre cent quinze acres, bornée au Nord par les terres de G. P. Netterville & McCawley, à l'Est par celles de James Lobdell, au Sud par celles de John Briskey et la Dame Kendrick et à l'Ouest par celles de la Dame Carney et du sieur Badger.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
4 jan—4 12 21 29—5 fév

Charles J. Leeds vs Louisiana Manufacturing Company.

QUATRIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—No 17,591—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, quinze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un ilet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Pleasant, de la Levée, Harmonie et Water, ayant quatre-vingt-un pieds six pouces de face à la rue Pleasant, deux cent quarante-six pieds six pouces et six lignes de profondeur face à la Levée, cent quatre-vingt-un pieds six pouces de face à la rue Harmonie, et deux cent quarante-neuf pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Water.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, installations, &c., droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, droit à la batture et d'augmentation d'icelle sans exception ni réserve aucune.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite, de W. S. Milbank & Co., suivant actes au rapport de W. L. Poole, ci-devant notaire public en cette ville, en date des 13 juin 1854 et 22 de septembre 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 janv—14,23,31—8,8,15 fév

DAVID H. ADLER vs. ses créanciers, pour un atermoiement.—No 24,556.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Les créanciers du pétitionnaire sont par le présent notifiés d'avoir à se réunir au bureau de S. Magner, notaire public en cette ville, JEUDI, le 20 de février 1868, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un atermoiement. Toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens sont suspendues, et Julien A. Seghers, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour—Ce 18 janvier 1868.
J. O. CHALON, Député-Greffier.
19janv—19,29 7,17f

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

GRANDE VENTE SANS RESERVE DE

410 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins de dames, demoiselles, jeunes gens et enfants,
650 lots Habillements de saison, pour messieurs et jeunes gens,
150 douzaines Chapeaux fourrure, feutre et casimir, pour hommes et jeunes garçons,
40 barils Epaules sèches salées,
150 caisses Champagne, vin rouge, Sherry.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEXANDER LEVY, encanteur.
Bureau, rue de Chartres No 38.

IL sera vendu, mardi, 21 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

440 caisses de chaussures de dames, hommes, jeunes gens, demoiselles et enfants.—Assortiment de choix, venant d'être reçu directement des manufactures.

—Egalement—

600 lots d'habillements de saison pour hommes et pour jeunes garçons.—Choix d'articles de clientèle.

—Egalement—

150 douzaines chapeaux casimir, fourrure et feutre, de messieurs et de jeunes garçons.

—A 11 heures et demie précises du matin—

40 barils jambons prime passés au sucre,
50 do épaules sèches salées,
150 caisses champagne, vin rouge et sherry,
70 do fromage anglais.

Le tout sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 21 janv

Vente continuée le MARDI, JEUDI et SAMEDI.

Succession de G. J. LEWIS.

pour opérer un partage.

Les billets de la ville pris au pair.

Grande vente importante, à l'encan

DU FONDS DU MAGASIN No 174 DE LA RUE CANAL,

Comprenant un des plus grands et des meilleurs stocks de:

Porcelaine; verrerie et faïence; jolis services en porcelaine française ornés et unis; services à café et à dîner; ornements de toilette; jolie verrerie rare de Bohême; argenterie plaquée, sur aise et américaine, des meilleurs manufactures, coutelleries de Rodgers Russell et autres marques célèbres; vases français et de Dresde et d'Allemagne; unique article à eau de Cologne; verreries, française, anglaise et américaine; statuettes en marbre de Paros et Magnolia; articles Japon et ferblanterie; magnifiques plateaux en papier maché; paniers à fruits et porte-cartes en porcelaine, et peignes.

Magnifiques pots à glace, en plaqué;
Services à thé et à café, en plaqué;
Paniers drap, paniers de provision et "Shoppers";
Devants de cheminée et paillassons en velours, Imports;
Réfrigérants et filtres qui ont obtenus des prix;
Poêles de toute espèce, y compris le célèbre Cotton Plant.

Lampes à huile de charbon—les derniers perfectionnements;

Belles pendules françaises et américaines,
Glaces françaises et américaines, de toutes grandeurs.

Un grand stock d'articles trop nombreux pour être mentionnés et convenables pour CADEAUX DE NOEL et de NOUVEL AN.

MM. HOFFMAN, MARKS & CO.,

S. S. ZELNICKER, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No. 38,

IL sera vendu, le jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 174 rue du Canal, entre celles Baronne et Philippa, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 2?,897, en date du 5 décembre 1867 pour compte et pour liquider la succession de G. L. Lewis, décédé, tout le stock d'affaires du dit magasin.

Tout le stock a été choisi, par le propriétaire, sur les meilleurs marchés du monde, et comme il était destiné à une maison de détail de premier ordre, on le trouvera supérieur à tout ce qui a été offert jusqu'à l'encan.

Les installations et le bail du magasin sont à vendre. Les meubles seront vendus au No 498 de la rue des Magasins.

Conditions:
Au-dessous de $500, comptant; au-dessus de $500 trente jours;
Au-dessus de $1000, 60 jours; au-dessus de $2000, 4 mois;
Au-dessus de $3000, 6 mois; au-dessus de $5000, 12 mois.

Les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur.

HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. ZELNICKER, Encanteur.
8 déc

PAR T. L MAXWELL.

Succession de Wm. H. BUNNELL.

PAR T. L MAXWELL, encanteur,
Bureau, rue Poydras No 52, coin Commerce.

IL sera vendu, à l'encan, le MERCREDI, 22 janvier 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 143 de la rue Gravier, au rez-de-chaussée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 6 janvier 1868, les effets de Wm. H. Bunnell, décédé—

1 coffre-fort de marin,
Une montre Patent Lever en or, 1 porte-crayon en or, 20 gallons vieux whisky Rye, 1 écrou à presse à coton, de 8 1/2 pouces, de Newell, différents billets à ordre, ... certificats d'actions, etc., etc.

Et le bail non expiré du ... au fond, au rez-de-chaussée du No 143 de la rue Gravier, lequel bail expire le ... octobre 1868.

—EGALEMENT—

1 lot de meubles de bureau, pupitre, tables, chaises, pendules, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12janv—19,22

VENTES DE CONSTABLE.

RICHARD BYRNES contre M. et Mme BARDI. No 3,216.

COUR du Deuxième Juge de Paix.—En vertu d'un writ de fieri facias émané de l'Honorable Paris Childress, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, ce MARDI, 28 janvier 1868, à 10 heures du matin, dans l'ancien local Great Western, au coin des rues Julie et Foucher, un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
16 janv 16,21,28 JOHN C. KUZAC Constable

Jos Muller contre W. Lemle.

COUR du Sixième Juge de Paix de la Nouvelle-Orléans—Nos 1106, 1107 et 1112—En vertu de trois writs de fieri facias qui m'a adressé l'honorable Sixième Juge de Paix de la Nouvelle-Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, au bureau du Constable, No 584 de la rue du Camp, entre les rues St-André et Ste-Marie, le LUNDI 27 janvier 1868 à 4 heures de l'après-midi—les meubles saisis dans le susdit procès—d'après un inventaire.

Conditions—comptant sur ... en billets du Trésor des Etats-Unis. DAN WILSON, Constable
17 janv—21,26

AVIS JUDICIAIRES.

Avis.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse Plaquemines—A M. Auguste Lesseps et aux autres héritiers de la succession d'Alexandre Lessepe, décédé.—En votre qualité de détenteur de la propriété suivante:—Un ... de terre ayant quarante-cinq arpents (plus ou moins) de face à la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ dix milles au-dessous de la maison de Cour de cette Paroisse, bornée en dessus par les terres de ... Lessepe et des autres héritiers d'Alexandre Lessepe, décédé, et, en dessous, par la terre d'Hypolite Moran. Vous êtes prévenus que le commissaire, pour obtenir que les travaux et les réparations suivantes soient nécessaires à la protection et dans l'intérêt du public:

Votre levée a besoin d'être construite sur un espace d'environ vingt-six arpents de longueur—vingt pieds de base, six pieds de couronnement et cinq pieds de haut. Votre chemin a besoin d'être réparé sur toute la longueur de l'habitation, ces fossés ont besoin d'être recreusés; votre pont a besoin d'être mis en bon état. Et conformément à la loi et aux ordonnances du Jury de Police de cette Paroisse, je vous prévien que si ces travaux ne sont pas achevés d'ici au dix février 1868, je les ferai à vos frais.

S. W. SAWYER, Syndic du 2e District, Paroisse Plaquemines.
Paroisse Plaquemines, 18 janvier 1868.
21 janv—10f

Succession de James Garry—No 29,367.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Bridget Moore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de James Garry, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
21 janv—24,29

Succession de Patrick Egan et son épouse Catherine E. Egan—No 30,205.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas W. Crowan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Patrick et Catherine Egan décédés intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
21 jan—24,29

Succession du Dr. Cesare Cuneo—No 30,204

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Ernest Etienne Monjau a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Dr Cesare Cuneo décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour P. R. O'RORKE, Greffier.
21janv—24,29

Succession de Stephen H. Miller—No 30,206.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Salvador J. Foot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Stephen H. Miller décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
21janv 24,29

Succession de JUSTIN CASTANIE—No 30,175.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Leopold Fournier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Justin Castanié, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
12janv 12,16 21

Succession de RICHARD T. JONES—No 30,198.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Henri Gillum a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Richard T. Jones, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
17janv—17,21,26

Succession de MARTHA C. CUMMINGS—No 30,191.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Arthur Gastinel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Martha C. Cummings, décédée intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
17janv—17,21,26

Succession de F. M. MARION—No 29,874.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Gilbert Raymond, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
17jan—17,21,26

Succession de MARCEL alias MARCELIN DABRODEN—No 29,946.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
12janv—12,16,21

:Meckins, Kelly & co vs. leurs créanciers No 20163.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un décret rendu par la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, les créanciers des susdits sont par les présentes notifiés d'avoir à se réunir, au bureau de W. J. Castell, notaire public en cette ville, mercredi le 19me jour de février 1868, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic.—Toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues.
Par ordre de la Cour, le 13 janvier 1868. J. O. CHALON, député greffier.
15 janv 15,24,2,12,19 fév

Succession de Michel Séligny.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
19 janv—19,23,28

Succession de Lewis E. Allen—No 27,382.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
19janv—19,23,28

Succession de Mr. et Mme Joseph Schlitz, No 29,810.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
19janv—19,23,28

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve de 40 barriques vin rouge, en débarquement du navire Bons Fils, venant de Bordeaux.

PAR E. ROGER & CO., H. SAMORY, Encanteur.

MARDI, 21 courant, il sera vendu à 4 heures et demie de l'après-midi, sur la Levée, en face la rue Hôpital 24 District:

40 barriques vin rouge, côtes de Saint-Loubès et St-Gervais.

AUSSI

7 caisses vermouth.

En débarquement du navire Bons-Fils, venant de Bordeaux.

Vente sans réserve.

Conditions—Comptant. 21janv

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & Co., H. SAMORY, encanteur.

MARDI, 21 janvier, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

400 colis et lots marchandises sèches étrangères et américaines consistant en: Indiennes, mousselines de laine, alpacas, mérinos, satinettes, casimirs, écossais, popelines, mozambiques, flanelles, cotons blancs et écrus, coutils à matelas, denims, toiles d'Irlande, doeskin, drap impérial, mouchoirs batistes, madras, nappes, serviettes, chemises et caleçons, bonneterie, cravates, châles, nubias, manteaux, mantelets, &c.

Conditions à la vente. 19 janv

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches importées et américaines.

PAR VINCENT & Co.
W. P. VINCENT, Encanteur.

IL sera vendu, sans réserve, mardi, 21 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres:

500 lots d'habillements de choix, de saison, convenables pour le commerce de la ville et pour celui de la campagne—

Coton blanc et coton écru à draps et à chemises, indiennes américaines, osnaburgs, denims, stripes, coutils à matelas, cotonnades, molletons, flanelles unies et croisées, jeans, kerseys, linseys, tweeds, satinets, casimirs, doeskins, draps, coutils, toiles d'Irlande, damas fil, alpacas, mousselines laine, mérinos, soieries, mouchoirs, serviettes, nappes, bonneterie, châles, "notions," etc. etc. etc. 21 jan—

PAR GABRIEL LEAUMONT.

SANS RESERVE.

400 Caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

— Aussi —

300 Lots d'Habillements d'hiver.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, 69, Chartres.

MERCREDI, 22 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

— Aussi —

50 caisses Chapeaux pour hommes.

— Aussi —

300 lots Habillements d'hiver fins.

Conditions comptant. 21 jan

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les Billets de la Ville pris au pair.

Grande Vente, sans réserve, de Marchandises sèches étrangères et américaines, Articles de Fantaisie et "Notions".

PAR HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, Encanteur.

MARDI, 21 du courant, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 29 de la rue de Chartres, il sera vendu—

800 pièces coton blanc et coton écru,
670 " indiennes américaines et anglaises,
100 " drap, casimir, casimirs français, noire,
250 " flanelles, unies et croisées, toutes les couleurs,
300 " molleton blanc et molleton écru,
300 couvertures blanches 10/4, 11/4, 12/4 et 14/4.
1000 douz. bonneterie anglaise et bonneterie allemande,
400 " serviettes françaises,
500 pièces bobinet de toutes grandeurs,
500 " toile à moustiquaires et gingas fil,
500 " toile du Nord et ginghams,
500 " drap d'été, mérinos, mousseline laine, Lamais.

—Egalement—

Pour le compte de qui il appartiendra, à vendre sans réserve, pour clore des consignations—
1000 lots d'articles de fantaisie et de "notions",

Tels que:

Bijouterie assortie, gants fil de Lisle, corsets,
Serrures de portes, françaises, boutons, coutellerie
pipes.
Boîtes à tabac, boîtes à barbe, parapluies,
Peignes en corne et en caoutchouc, parfumerie, brosses,
Boîtes en écaille, &c.

Conditions—Comptant: la moitié en billets de la ville au pair, et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 jan

Succession de Wm G. B. Stolberg—No 29,567.

Meubles; montre et chaîne en or; Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 21.

VENDREDI, 31 du courant, à midi, il sera vendu au bureau de la Gazette Allemande, No 108 de la rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District, juge J. W. Thomas, en date du 11 janvier 1868, pour le compte de la succession de W. G. B. Stolberg—

Bois de lit et literie, bureau, table, pendule; une malle contenant du linge de corps.

Montre et chaîne en or.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 jan

Succession de Théodore Harry, No. 30083.

Vins, liqueurs, installations de buvettes, meubles.

—Egalement—

Des actions de la Compagnie d'assurance Germania.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
Bureau, 21, rue de Chartres.

MERCREDI, 29 courant, à 11 du matin, sur les lieux Nos 1 et 2 de la rue Carroll, en face du théatre National, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District, juge J. W. Thomas—daté du 14 janvier 1868, il sera vendu—

Tout le contenu du dit édifice,

Comprenant:

Comptoirs de buvette, étagères, tables, chaises, verres, carafes, glace, lampes, poêle, place, bouteilles, glacière, bois de lit, armoires, bureaux, couchettes, bras, berceaues, lavabos, tapis, installation de gaz, fourneau, ustensiles de cuisine, pupitre, tables à dessus en marbre, literie, &c. &c.

—Egalement—

10 actions de la Compagnie d'assurance Germania.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 janv

Les billets de la ville pris au pair.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Pharmacie. Pharmacie. Pharmacie.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.,
JOHN C. BLOHM, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 21.

MERCREDI, 22 du courant, à midi précis, il sera vendu, sans aucune réserve, sur les lieux, No 343 de la rue Vieille Levée, en face de l'Hôtel de la Monnaie, les fonds, les installations, les vitrines, la clientèle de Wm Michel, droguiste bien connu. Le loyer est très faible. Pour les conditions s'adresser aux encanteurs.

Conditions—Comptant: la moitié en billets de la ville au pair, et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.
17 janv

PAR G. DE FERIET.

... et dépendances, No 61 de la rue Front Levée.

Succession de John Jay Lane. No 29,620.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, No 62, rue Royale.

MARDI, le 21 janvier 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, au No 61 de la rue Front Levée, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 26 novembre 1867, la propriété ci-après décrite—

Le fonds de la bâtisse No 61 de la rue Front Levée, laquel bâtisse est connue sous le nom de "STORM HOUSE," comprenant: Comptoirs, cuves, verrerie, liqueurs et vins; chaises, tables, miroirs, caisses de bière et chandelles, sacs à café, étal de cigares, grillages en fer, poêle et tuyaux, etc., etc.

Egalement—Le privilège du bail non expiré de l'établissement.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10 janv 10,14,18,21

La magnifique goélette "Saucy Jack," en parfait état, avec voiles, agrès, amarres apparaux—A l'enchère publique, sans aucune réserve ou limites.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.

JEUDI, 23 janvier 1868, à 4 heures de l'après-midi, tel qu'el e est actuellement, au pied de la rue Liberté ou nouv au bassin—Il sera vendu, à l'enchère publique—

La goélette "Saucy Jack," de 1re classe—avec ses agrès, ses voiles, ses amarres, &c. Cette goélette est de trente tonneaux, elle est en parfait état, à des voiles neuves et tire peu d'eau.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 janv

Meubles! Meubles! Meubles

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau rue Royale, No 62.
Salle d'encan, rue Bienville No 86.

MERCREDI le 22 janvier 1868, à 10 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune limite ou réserve, dans la salle d'encan de l'encanteur, rue Bienville, No 86, entre les rues Royale et Bourbon—

Un assortiment général de meubles, comprenant: bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, buffets, meubles de salon, pupitres de bureau, en acajou et de chêne, glaces, gravures de choix, nattes, faïence, verrerie, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, ou leur équivalent en billets de ville. 21janv

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vente, par catalogue, d'Eaux-de-vie françaises, Vins, Cerises, Absynthe, Vermouth, Sardines, &c.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

JEUDI, le 23 janvier 1868, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs, MM. Aug. Centuré & Cie. No 37, rue Vieille-Levée—

300 futailles Eaux-de-vie françaises des marques suivantes: CCG Alt. Cabusac, Pellerin, Gibos, Viviot & Laurent, Courtin et Dulac, Otard, Martell. J. L. Gourd & Cie. Oldbridge, C. Vinet, Pellisson et Hennessy, et Sazarac de Forge et Fils, Sazerac (A. Rastau) Sazarac de 179?, 1895 Sazarac supérieur, &c.

300 barriques vin rouge et vin blanc, Martinet, Fronsac, Barbier, Graves, &c.

2500 caisses vin rouge et vin blanc Martinot, Canteneuc, Graves, Barsac, Sauterne, &c.

140 quarts de pipes porto doux et sec, diverses marques; cerises à l'eau-de-vie, champagne, Cha Heidsick, grandes et demi-bouteilles, sardines à l'huile, Raleigh, absynthe, vermouth, muscat, Sparkling Catawba, cognac en caisses, &c. &c. Les catalogues avec conditions et détails seront prêts trois jours avant la vente. 17jan

PAR J. P. BOISSEAU.

SUCCESSION D'ARTHUR HENNESSY, alias Jack Forrest—No 29,695—Dossier de la Deuxième Cour de District.—Par J. P. BOISSEAU, encanteur, bureau, rue Gravier, Nos 49 et 51, entre les rues Tchoupitoulas et Nlle Levée.—Il sera vendu, mardi, 21 janvier 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Douane et Wells, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 7 janvier 1868,—Un lot de linge de corps, montre et chaîne en or.—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 janv

SUCCESSION DE NAPOLÉON MAUDUIT.—No 30,164—Dossier de la Deuxième Cour de District—Par J. P. BOISSEAU, encanteur, bureau, rue Gravier, Nos 49 et 51, entre les rues Tchoupitoulas et Nlle-Levée.—Il sera vendu mardi, 21 janvier 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Douane et Wells, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 15 janvier 1868,—un lot de linge de corps, montre et chaîne en or.—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 janv

Grocerie de famille. Grocerie de famille.

Pour clore une Société.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, rue Gravier, Nos 49 et 51,
Entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle-Levée.

IL sera vendu, vendredi, 24 janvier 1868, à 10 heures et demie du matin—tout le contenu de la grocerie bien approvisionnée, située au coin des rues Annunciation et Poyfarrée.

Le stock se compose en partie de vins, eau-de-vie whisky, conserves, graisse, beurre, café, thé, épautes, plats cotés, jambons, chandelles, savon, amidon, balais, baquets, brosses, vaisselle, planches à blanchissage, conserves dans des boites en ferblanc, huiles d'olives, tabac, &c.

Ce stock sera offert à l'amiable, en block, avec le privilège du bail, jusqu'au jour de la vente; s'il n'est pas vendu ainsi, il sera offert à l'encan.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 jan

Café, meubles, montres en or, linge de corps, cigares.—A l'encan.

Pour le compte de la succession de MANUEL PARGA, No 30,061, dossier de la Deuxième Cour de District,

Par J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau, rue Gravier, Nos 49 & 51, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle-Levée.

IL sera vendu, sur les lieux, au coin des rues Douane et Wells, le MARDI, 21 janvier 1868, à 10 heures et demie du matin, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 janvier 1868—

Tout le contenu d'un café et toutes les installations et les meubles du dit café—en bloc.

—EGALEMENT—

Meubles de chambre à coucher, montres en or, cigares, linge de corps, liqueurs, barils vides, le contenu de la cuisine et d'autres meubles dont l'énumération serait trop longue.

Et le bail de la bâtisse et du terrain, pour deux ans.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10 janv—10, 14, 19, 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

SANS RESERVE.—POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—GRANDE VENTE, A L'ENCAN, DE TERRAINS NON ET AMELIORES DE LA VILLE, SITUÉS DANS LE PREMIER, LE DEUXIEME, TROISIEME ET QUATRIEME DISTRICTS,

COMPRENANT:

Ilets et Terrains de Batture, de prix. Terrains pour bâtir et Emplacements convenables pour le commerce.

L'Arsenal du Washington Artillery.

Une grande Bâtisse en briques et à étage, dans la rue Girod, entre les rues St Charles et Carondelet;

L'Arsenal Continental;

Connu aujourd'hui sous le nom de Cour du Recorder et Cachot du Premier District—Une grande Bâtisse en brique et à trois étages, située à l'angle des rues St Charles et Lafayette;

Les Epaves du Deuxième District;

Une grande Bâtisse en bois, et Terrains, dans la rue Claiborne, entre les rues Orléans et St. Pierre;

La propriété Chalmette;

Dans la Paroisse St. Bernard,

Et d'autres bonnes propriétés.

Le tout sans limite ou réserve, pour le compte de la Ville et par ordre de l'Honorable Conseil de Ville de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
C. E. GIRARDEY, encanteur de la ville,
Bureau, No 17 Exchange Place.

LUNDI, 20 janvier 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, dans la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, et la vente se continuera jusqu'à ce que toutes les propriétés soient vendues—conformément à la résolution suivante:

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, Hôtel-de-Ville, 16 décembre, 1867.

Résolu, Que toutes les propriétés appartenant à la Nouvelle-Orléans et dont il peut être disposé sans préjudice à l'intérêt public, seront vendues sous la surveillance et la direction des présidents des comités de finances; que les ventes commenceront le troisième Lundi de janvier 1868, et devront être continuées au gré des présidents des dits comités.

Résolu, Que les conditions des dites ventes seront: un tiers comptant, en billets de la ville, le reste en billets de montants égaux, garantis par hypothèque sur les propriétés, à un et deux ans, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date à parfait paiement et cinq pour cent (honoraires d'avocat) dans le cas où il serait nécessaire d'instituer des procès pour le paiement des dits billets. Les actes de vente pardevant le notaire de la ville et les timbres du revenu intérieur aux frais des acquéreurs, qui pourront payer le montant comptant en billets de la ville.

[Signé] F. W. PERKINS, Président pro tem. des Aldermen Assistants.
JAMES GRAHAM, Président des Aldermen.

Approuvé le 16 décembre, 1867.
[Signé] E. HEATH, Maire.

Propriétés du Premier District.

1. L'ARSENAL DE L'ARTILLERIE WASHINGTON, dans l'ilet compris entre les rues Girod, Lafayette, St.-Charles et Carondelet. Le terrain a 87 pieds 3 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 98 pieds, point à partir duquel il a une autre profondeur de 18 pieds par 18 pieds 10 pouces de large dans l'extrême fond. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus et sont connues sous le nom de "Arsenal du Washington Artillery." La bâtisse est solide, en briques et à étage; elle convient pour le commerce ou pour une demeure.

2. CETTE BELLE PROPRIÉTÉ, d'un très grand prix, connue sous le nom de "Cour du Recorder et cachot du Premier District," située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St-Charles, Carondelet, Lafayette et Girod, et formant l'angle des rues St-Charles et Lafayette. Le terrain a 48 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur et façade, sur la rue Lafayette, de 128 pieds, entre lignes parallèles. Cette propriété de prix serve, dans le fond, sur un passage de 20 pieds de large, lequel passage est pavé et sert à d'autres propriétés du même ilet. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques et à trois étages, subdivisée en grandes chambres au premier, deuxième et troisième étages. L'emplacement est un des plus avantageux de la ville. La bâtisse fait face à la place Lafayette et est convenablement réparée, pour être changée en une magnifique résidence ou en un hôtel.

3. QUATRE TERRAINS situés dans l'ilet No 285, compris entre les rues Baronne, Clio, Erato et Dryades, lesquels terrains sont désignés par les Nos 15, 16, 17 et 18, sur un plan de W. H. Bell, voyer de la ville, en date du 7 décembre 1867. Le terrain No 15 a 27 pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 150 pieds 9 pouces 6 lignes. Les terrains Nos 16, 17 et 18 touchent au susdit; ils ont chacun 27 pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 150 pieds 9 pouces 6 lignes. Ces terrains sont à proximité du chemin de fer de la rue St-Charles et le voisinage s'améliore rapidement.

Terrains de batture.

4. L'ILET DE PRIX, désigné par le No 14 A, compris entre les rues Poydras, Lafayette, Delta et Water, et subdivisé en 14 terrains désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14. Le terrain No 1 forme le coin de la rue Poydras, fait face à la rue Poydras, Water et Delta et a 28 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Delta, sur 121 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la rue Poydras et 124 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 2.

Le terrain No 2 a 26 pieds 6 pouces et 6¼ lignes de face à la rue Water, 26 pieds 6 pouces et 6¼ lignes de face à la rue Delta, sur 124 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 1 et 124 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 3.

[Nos 3 à 14 et suivants: descriptions de terrains en texte très serré, partiellement illisible.]

5. QUINZE TERRAINS formant l'ilet No 15 et compris entre les rues Delta, Water, Lafayette et Girod ...

6. DIX TERRAINS formant l'ilet 35 A, compris entre les rues Front, Delta, Girod et Notre-Dame ...

7. DIX TERRAINS, formant l'ilet No 16 A, compris entre les rues Delta, Water, Girod et Notre-Dame ...

8. DEUX TERRAINS situés dans l'ilet 6 A, compris entre les rues Front, Delta, Notre-Dame et Julia ...

9. VINGT-UN TERRAINS, formant l'ilet 25 A, compris entre les rues Water, Pillé, Julia et St-Joseph ...

L'INTERET DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS (qui est de la moitié indivise) dans les 107 terrains ci-après décrits:

10. TRENTE TERRAINS dans l'ilet 31 A, bornés par les rues de la Nouvelle-Levée, Water, Race et Orange ...

11. VINGT-HUIT TERRAINS dans l'ilet 32 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Orange et Richard ...

12. VINGT-HUIT TERRAINS dans l'ilet 33 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Richard et Market ...

13. DIX-NEUF TERRAINS dans l'ilet 34 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Market et St-James ...

14. DEUX TERRAINS, formant la totalité du triangle 35 A, étant les Nos 1 et 2, bornés par les rues Nouvelle Levée, Water, et St-James ...

Propriétés du Deuxième District.

15. TROIS LOTS DE TERRE dans l'ilet No 2 A, borné par les rues Front, Wells, Crossman et Douane ...

16. DOUZE LOTS DE TERRE, borné par les rues Vieille Levée, Clay, St Louis et Toulouse ...

17. UN MORCEAU DE TERRE TRIANGULAIRE, dans l'ilet borné par les rues Vieille-Levée, Peters et Conti ...

18. DOUZE LOTS DE TERRE formant l'ilet C borné par les rues Vieille-Levée, Clay, St-Louis et Toulouse ...

19. CINQ LOTS DE TERRE formant l'ilet D borné par les rues Vieille-Levée, Clay, Toulouse et Jefferson ...

20. SIX LOTS DE TERRE formant l'ilet E, bornés par les rues Vieille Levée, Clay, Jefferson et St Pierre ...

Epaves du Deuxième District.

21. UN GRAND MORCEAU DE TERRE situé dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Orléans, St-Pierre et Derbigny ...

22. CINQ LARGE MORCEAUX DE TERRE, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan, les rues Port, St-Pierre et Orléans ...

23. UN MORCEAU DE TERRE TRIANGULAIRE connu comme l'ilet No 437, borné par les rues Esplanade et Rendon et le Chemin St-Jean ...

Propriétés du Troisième District.

24. DEUX LOTS DE TERRE situés dans l'ilet borné par les rues Levée, Peters, Marigny et Mandeville ...

25. UN MORCEAU DE TERRE TRIANGULAIRE dans l'ilet borné par l'Avenue St-Bernard, les rues Claiborne, Robertson et Laharpe ...

26. UN MORCEAU DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Nouvel-Orléans, Prosper et St-Bernard ...

27. UN MORCEAU DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Nouvel-Orléans, Prosper et l'Avenue St-Bernard ...

28. UN MORCEAU DE TERRE dans l'ilet borné par l'Avenue St-Bernard, les rues Lapeyrouse, Prosper et Derbigny ...

29. UN MORCEAU DE TERRE dans l'ilet borné par l'Avenue St-Bernard, les rues Derbigny, Lapeyrouse et Roman ...

30. UN MORCEAU DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Roman, Lapeyrouse et Laharpe, désigné par la lettre K, et mesurant 30 pieds 5 pouces et 1 ligne de face sur la rue Derbigny, 72 pieds 1 pouce et 1 ...

31. UN MORCEAU DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Lapeyrouse et Laharpe, désigné par la lettre L, mesurant 12 pieds 11 pouces et 2 lignes de face sur la rue Lapeyrouse 9 pieds 5 pouces et 5 lignes de face sur la rue Derbigny, sur 16 pieds 1 pouce sur la ligne du fond.

Propriétés du Quatrième District.

32. UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Dryades et Laurent, désigné par le No 18, mesurant 31 pieds 6 pouces et 6 lignes de face sur la rue Joséphine, sur une profondeur entre lignes parallèles de 108 pieds. Le dit terrain touche à celui de l'encoignure des rues Dryades et Joséphine.

Propriété Chalmette.

33. Un morceau de terre dans la paroisse de St-Bernard près de la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du Mississippi, mesurant environ 2 3 arpents de face sur le susdite rivière Mississippi sur une profondeur de ... arpents.

Le tout sera vendu d'après les plans de W. H. Bell, voyer de la ville, qui seront exposés avant le jour de la vente.

Conditions:

Un tiers du prix d'adjudication comptant, payable au gré de l'acquéreur en billets de ville; pour la balance, un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, payables à leur propre ordre et endossés par lui, en montants égaux, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Les améliorations devront être assurées et la police transférée au maire de la ville jusqu'à paiement final desdits billets.

En cas de procès pour obliger le paiement desdits billets, l'hypothèque devra contenir la clause des 5 0/0 honoraires d'avocats.

L'acquéreur ou acquéreurs auront le droit s'ils le préfèrent de payer le tout comptant, en billets de ville.

Actes de ventes et les timbres du Revenu des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant H. C. Dibble, notaire public. 28 déc

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Marchandises sèches étrangères et du pays
PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.
F. FERNANDEZ, Encanteur.

AUJOURD'HUI, mardi, 21 janvier, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 44, rue Vieille-Levée, entre Bienville et Douane,—300 lots marchandises sèches étrangères et du pays, telles que: indiennes, coton blanc et écru, Linseys, flanelles molletons, soieries noires, alpacas, tartans, cotonnades, mouchoirs madras et bukes fil, bas, chaussettes, chemises, caleçons, pantalons.—Aussi, une facture de souliers. 21 janv

Grande et importante vente SANS RÉSERVE, de Fusils fins Anglais, Couteaux de Poches, Couteaux de table, Couteaux à découper, Scies, Ciseaux, Razoirs, Corde de Manille, Ficelle Française, Cassettes, Instruments à river, &c., &c., &.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.,
F. FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI, 25 du courant, il sera vendu, sans réserve aucune, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 44 rue Vieille-Levée, entre Bienville et Douane, Un grand et important assortiment de quincaillerie anglaise, comprenant en partie les articles ci-après:

Fusils anglais doubles et simples, Traps,
Couteaux de Poche, Haches de Simmond,
Scies de Taylor Frères, Balances à ressorts,
Cadenas, Règles,
Papier à lettre anglais, Poelons,
Razoirs, Faux,
Ciseaux, Vices,
Robinets en bois, Etrilles,
Ficelle française, Moulins à café de Ponker,
Colliers et Harnais, Pelles, marque L. H.
Cordes de Manille, Pelles marque D. H.
&c. &c. &c. Brosses à souliers et cirage.

Les articles ci-dessus sont d'importations récentes et en parfait ordre.

Conditions à la vente. 21 jan

PAR O. VALETON.

Vins en barriques!.......Vins en barriques!

PAR O. VALETON, Encanteur.

MERCREDI, 22 janvier, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'entrepôt de la Douane No 5, rue Tchoupitoulas entre Lafayette et Girod,

67 barriques vins de St-Macaire.

Conditions—comptant en billets du Trésor. 18 janv

PAR D. E. MORPHY.

Huile de Charbon. Huile de Charbon.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 21 janvier 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—25 barils huile de charbon.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 janv

Ornements de Pâtissiers, pour Gâteaux.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 23 janvier 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—

29 caisses contenant une grande variété de "Pastillages", "Renommées" assorties, "Cupidons," "Ornements brillants", "Ornements rares," Vases, &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 janv—

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriétés de valeur dans les Deuxième et Troisième District.

Succession de Mme veuve Simeon Mathé.

Vente positive et sans réserve pour opérer un partage entre les héritiers.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 33.

SAMEDI, le 25 janvier 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane—

1o—Un lot de terre situé au faubourg Tremé, désigné par le No 3 de l'ilet No 35 compris entre les rues Marais, Tremé, Bienville et Conti. Le dit lot de terre mesure, en pied français, 30 pieds de face à la rue des Marais sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses consistant en bois, etc.—La maison porte le No 80 rue Marais.

2o—Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Tremé, Hopital, Marais et Chemin du Bayou, Le dit lot de terre mesure (mesure française) 14 pieds 8½ pouces de face sur le Chemin du Bayou 120 pieds 1 pouce de face à la rue Tremé, 120 pieds de profondeur et 7 pieds 7 pouces sur la ligne du fond. Le dit lot de terre formant l'encoignure de la rue du Bayou et de la rue Tremé. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison porte le N° 210 du Bayou.

3o—Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 3 et 4 de l'ilet No 4, d'après un plan dressé par Gerard, le 22 janvier 1838. Lesdits terrains ayant, mesure américaine, 27 pieds 4 pouces de face à la rue Romain, entre les rues de l'Hopital et Bayou, sur 100 pieds de profondeur plus 3 pieds de face à prendre sur le terrain No 7 à la rue des Craps, et 27 pieds de profondeur sur la rue Craps. Le tout formant un emplacement de 57 pieds 8 pouces de face à la rue Romain sur 100 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison porte le No 220.

4o—Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Craps, St Antoine, Amour et Kerlerec. Ledit lot de terre formant partie du lot No 17 et est désigné par la lettre D, sur un plan fait par J. A. d'Hémecourt, le 30 juillet 1859, et annexé à un acte passé au rapport de J. Cuvillier, ci-devant notaire, le 1 août 1859, et ayant mesure américaine 33 pieds 6 pouces de face à la rue des Craps, 127 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 118, 128 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare de l'autre portion dudit lot No 117, et 25 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot No 119, et 42 pieds 7 pouces et 7 lignes sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 125. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison porte le No 349, rue Craps.

5o—Un certain lot de terre situé dans le Troisième District, dans l'ilet compris entre les rues Remparts, Amour, Craps, Kerlerec et St Antoine, mesurant, mesure américaine, 67 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts par une profondeur et façade de 60 pieds sur la rue St Antoine, d'après un plan de F. C. Bouquié, daté du 21 décembre 1867. Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6o—Un certain lot de terre, dans l'ilet ci-dessus décrit, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Remparts, par une profondeur de 60 pieds; le tout d'après un plan dressé par Boudousquie, en date du 21 décembre 1867. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison porte les Nos 376 et 378 de la rue Remparts.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets divisés en compons à la convenance des héritiers, garantie par hypothèque, et portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente jusqu'à paiement. Les bâtisses devront être assurées pour le montant dû, et les polices transférées aux vendeurs. Les acquéreurs paieront 5 pour cent, fait d'avocat, en cas de poursuites pour recouvrer le montant dû.

Actes de vente pardevant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis. 19 janv

MONTGOMERY BROS. & CO.

Succession de John E. Shute—No 29,791.

Maison cottage, double, en bois et de prix au coin des rues Annunciation et First, à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
ALBERT GAILLARD, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 20 février, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 17 janvier 1868, No 29,791 du dossier de la dite Cour—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Annunciation, First, Second et Laurel. Ledit terrain se compose de la moitié longitudinale (se rapprochant le plus de la rue First) du terrain désigné par le No 22, et de tout le terrain désigné par le No 23, sur un plan déposé en l'étude de F. Percy, ancien notaire de cette ville, le 1er mars 1860. Le No 22 a 37 pieds 6 pouces, plus ou moins, de face à la rue Annunciation, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 125 pieds 3 pouces; le No 23 a 37 pieds 6 pouces de face à la rue First, de 125 pieds 3 pouces. Il forme l'angle des rues Annunciation et First.

Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
21 janv—21 28—2,13,19,20 fév

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 21 janvier, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, tables à allonge, ... chaises, ... à coucher, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le couteau de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à sièges et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégante chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi 21 de janvier, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars

PAR S. GUINAULT

Chapeaux et Installation de Magasin.

PAR S. GUINAULT, Encanteur
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI, 23 janvier 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues de l'Hopital et Vieille-Levée—

Le fonds d'un magasin de chapeaux, ainsi que les étagères, comptoirs, vitrines, l'installation du gaz, &c, &c, &c.—le tout en bon ... en détail.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor 16 jan

Deux propriétés de valeur en briques à étages sur la rue du Cirque.

Par S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 25 janvier 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Deux lots de terre désignés par les Nos 5 et 6 de l'ilet renfermé par les rues du Cirque, Philippa, Commune et Gravier, mesurant chacun 35 pieds de face à la rue du Cirque, sur 63 pieds et 11 pouces de profondeur, ayant l'usage d'une allée commune à d'arrière, par le fond, une allée ... chacun des lots ci-dessus il existe une belle maison en briques, à étage, sur la rue du Cirque, ...

... au 30 janvier 1875 à raison de $50 par mois pour chaque propriété. Le prix de ce loyer ayant été ainsi fixé par le locataire actuel, lesquelles bâtisses devront être exécutées ... de l'acquéreur à l'expiration du dit bail.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Actes de vente, pardevant ......, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 21 jan

Meubles, candélabres, verrerie, &c. &c

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville

MERCREDI 22 janvier 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Royale et Quartier—Un lot de meubles, consistant en meuble de salon en bois de rose, glaces, pendules, candélabres, verrerie, vaisselle, glacière, tables, devants de cheminées en marbre, tapisserie, etc., etc.

Conditions—Comptant en greenbacks. 21janv

Succession de Mme MARIE GARIGAN—No 29,860

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par ... ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
19janv—15 19,24

MOULOR & DUMESTRE.

IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,

13.......Rue de Chartres.......13.

Anciennement même rue No109. 28sept—6m